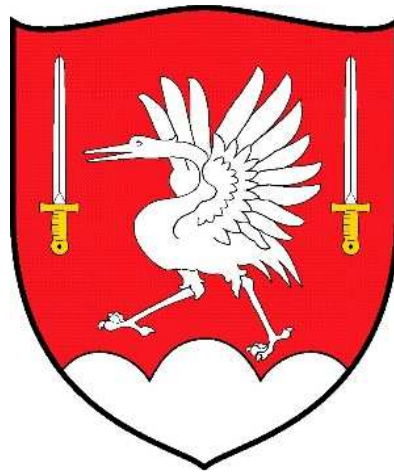


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Table des matières

Nouvelle période législative – mot du syndic	3
Commissions communales	5
Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger / Champignons / Tondeuses à gazon	6
Voyager en train / Salubrité sur les chemins publics	7
Service du feu – communications	8
Accueil extrascolaire	9
Patrouilleurs scolaires	10
Déchets	11
Horaires des déchetteries	12
Plantes envahissantes	13
Au nom du cœur et de l'esprit / SIV d'Estavannens	14
Tournoi de foot sur savon	15
Horaires de l'administration	16

Nouvelle période législative

Depuis le 16 avril 2016, le nouveau Conseil communal est en place et il a pris son rythme de croisière.

Tout d'abord, il est important d'adresser notre reconnaissance aux Conseillers qui ont terminé leur mandat ce printemps, MM. Bernard Grangier, Roland Kaeser, Fabrice Pasquier et Jérôme Vallélian.

Avec courage et passion, ils ont mis leurs connaissances et compétences au service de la collectivité publique et du bien commun. Nous les assurons de notre gratitude et les remercions sincèrement.

Le renouveau, l'évolution ! Ces termes sont à la mode, et aussi dans nos villages.

Quatre nouveaux élus ont pris place au Conseil communal et nous leur souhaitons la bienvenue. Nous espérons qu'ils rencontreront beaucoup de satisfaction à exercer leur mandat.

Comme évoqué en assemblée communale le 7 juin dernier, les projets ne manquent pas et le Conseil communal s'est fixé une ligne, qui s'articule en quatre points :

- **Terminer la révision du plan d'aménagement local** :

Le plan d'aménagement local est un outil de travail indispensable pour gérer le développement d'une commune. Cet important dossier est étudié dans chaque commune, et il doit respecter les directives du canton et de la Confédération. C'est donc un exercice compliqué, mais qui, pour Bas-Intyamon, arrive à bout touchant. D'ici la fin de l'année 2016, le Conseil communal souhaite présenter le fruit du travail réalisé à la population lors d'une séance d'information. La mise à l'enquête interviendra de suite après cette présentation.

- **Rénovation de l'Auberge de la Couronne** :

Le Conseil communal a exprimé son souhait de maintenir ce bâtiment et de le rénover. Il est important que la vie associative puisse faire vivre nos villages. Le dossier a été repris et là-aussi une présentation du projet sera faite à la population avant la prise des décisions par les citoyens à l'automne 2016.

- **Parc immobilier de la commune** :

Le Conseil communal va établir un bilan de ses propriétés immobilières. Une réflexion va être faite sur la nécessité de garder chacun des objets. Avec une évaluation de rendement et coûts d'entretien. Ce sujet va évoluer au fil du temps, durant la période législative.

- **Sécurisation du réseau routier** :

Deux de nos villages sont traversés par la route cantonale ; avec l'intensité du trafic routier, il devient important d'envisager des mesures pour que la vie puisse continuer aux abords de ces axes routiers, sans risquer un accident à chaque instant.

Le développement des villages nous amène également à adapter et améliorer les axes communaux existants pour sécuriser la mobilité douce.

Il s'agit de défis que le Conseil communal devra résoudre durant cette période.

Ces grands sujets seront tous dictés par un élément essentiel, les finances.

Là aussi, des réformes, des changements, s'annoncent pour les communes ; nous pensons à la réforme de la fiscalité des entreprises, aux répartitions des tâches état-communes, à la refonte du financement du système scolaire, à la réalisation de grands projets au niveau du district (cycle d'orientation, centre sportif, EMS, fusion).

Chaque année, la commune tient à jour sa planification financière, mais celle-ci devient de plus en plus compliquée à établir, tant les inconnues sont grandes. L'objectif de chacun est de faire tout ce qui est possible pour maintenir une fiscalité attractive. Les prochains budgets nous montreront le chemin à suivre.

Nous avons de beaux et grands défis.

Pour les résoudre, nous allons nous efforcer d'aller à la rencontre des habitants, de tous acteurs de la politique régionale, afin de trouver les solutions les plus acceptables à toutes et tous.

Claudio Derada Syndic

Commissions financière et d'urbanisme

Les personnes suivantes ont été élues par l'assemblée communale du 7 juin dernier

- **Commission financière** :

Baudevin Sandrine, Enney
Kuster Roger, Villars-sous-Mont
Wicki Jean-Marc, Estavannens

- **Commission d'urbanisme et d'énergie** :

Da Costa José Alberto, Villars-sous-Mont
Delgado Américo, Villars-sous-Mont
Francey Manuel, Estavannens
Geinoz Benoît, Enney
Pasche Nicolas, Estavannens
Pasquier Fabrice, Estavannens
Théraulaz Claude, Enney

Nous adressons nos remerciements à ces personnes pour leur engagement au sein des Commissions communales et espérons qu'elles rencontreront succès et satisfactions dans l'exécution de leur mandat.

Le Conseil communal

Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger

En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale, afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

Il est nécessaire de faire confirmer auprès du contrôle des habitants de la commune, de manière officielle, que les indications contenues dans l'autorisation parentale sont conformes à la réalité.

Tondeuses à gazon et autres machines bruyantes

Avec l'arrivée des beaux jours, les tondeuses à gazon et autres machines bruyantes reprennent du service.

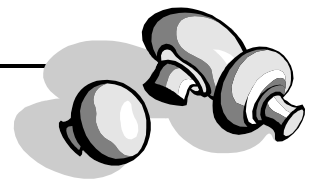
Pour préserver les rapports de bon voisinage, nous vous demandons de renoncer aux travaux bruyants :

- les dimanches et jours fériés
- chaque jour, entre 22 heures et 6 heures du matin

La coutume veut que l'on renonce à utiliser sa tondeuse à gazon après 20.00 h en semaine, 17.00 h le samedi et que l'on s'arrête une heure à midi. Les dimanches et jours fériés, la tondeuse reste silencieuse.

Les rapports avec vos voisins s'en trouveront plus cordiaux !

Champignons



La saison des champignons va très prochainement débuter, et afin d'éviter des surprises très désagréables, il est possible de faire contrôler votre récolte par un spécialiste.

Pour la région, M. Renaud Moura examinera votre panier à son domicile à Grandvillard, les mercredis soirs de 19.00 h. à 20.00 h. et sur rendez-vous au téléphone ☎ 026 928 17 34

Voyager en train

Deux cartes journalières sont en vente chaque jour à la cafétéria du Home de l'Intyamon à Villars-sous-Mont, au prix de CHF 43.00/pièce

Ces abonnements journaliers permettent de voyager sur l'ensemble du réseau des transports publics des CFF, des Tpf et d'autres compagnies.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

http://www.sugarcube.ch/home/fr/?Webgets:Portail_AGFlexi
sélectionnez Grandvillard comme commune de référence

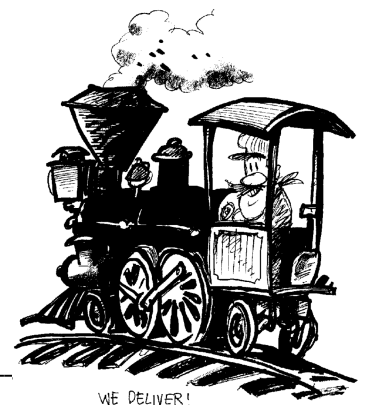
Cafétéria du Home de l'Intyamon

1666 Villars-sous-Mont

026 928 44 45

Ouverture de 09.00 h. à 10.50 h. et de 11.20 h. à 17.45 h.

Bon voyage !



Salubrité sur les chemins publics

Nous constatons que certains propriétaires de chien ne ramassent pas les crottes de leur fidèle compagnon à quatre pattes, ceci malgré le fait que la commune ait installé des poubelles à cet effet sur les chemins de promenade.

A certains endroits, vouloir s'approcher d'un banc pour s'y asseoir prend des allures de parcours miné de souillures !

Par respect envers les usagers de ces chemins de balade, nous vous remercions de veiller à la salubrité de ces endroits.

Service du feu

Incinération de déchets naturels

L'incinération de déchets naturels (branches, écorces) dans les pâturages ou en forêt est exceptionnellement autorisée, sous réserve de conditions bien précises.

La personne qui souhaite incinérer des déchets, par exemple de bûcheronnage, doit demander l'autorisation à la commune, par l'intermédiaire de son forestier. Cette autorisation est soumise à conditions et sera annoncée à la Centrale d'Engagement et d'Alarme de la police cantonale.

En cas de besoin, M. Alex Beaud, forestier communal, vous renseignera (Tél. 079 435 11 50)

Danger de fermentation des fourrages

Les conditions climatiques de ces dernières semaines ont rendu les récoltes difficiles. De ce fait, les fourrages ont dû être ramassés au plus vite, parfois encore humides. Dans ces conditions, le séchage est difficile et le danger de fermentation encore plus important.

En cas de doute, le CSPi Bas-Intyamou, ainsi que quelques agriculteurs sont équipés de sondes de températures pour contrôler le fourrage.

L'ECAB subventionne à 50% l'achat de sondes.

Pour tous renseignements, contactez le commandant des pompiers :
Cap. Marc Beaud (Tél. 079 262 10 45)

Accueil extra-scolaire

A compter de la rentrée scolaire 2016/2017, les enfants en âge de scolarité pourront être accueillis à l'accueil extrascolaire de Bas-Intyamou, dans les locaux du bâtiment scolaire à Estavannens.

Les horaires d'ouverture de l'accueil extrascolaire sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00
Midi	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35
Après-midi-soir	15h15-18h00	15h15-18h00	13h30-15h15	15h15-18h00	15h15-18h00

La tranche horaire du matin comprend le petit-déjeuner, celle du midi le repas qui est pris en commun, et celle de l'après-midi un goûter.

Les parents amènent les enfants pour la première tranche du matin et viennent les chercher à la fermeture du soir. Pour la tranche de midi, les enfants utilisent les bus scolaires.

Les enfants peuvent être inscrits en tout temps, pour une période déterminée, ou pour des gardes ponctuelles.

Pour tout renseignement : ☎ 026 921 81 00 – Administration communale



Patrouilleurs scolaires

Chers parents, grands-parents, retraités, vous tous qui avez un peu de temps.

Soucieux de la sécurité de nos enfants, nous nous permettons de vous solliciter pour le service de patrouilleurs scolaires.

Actuellement, quelques mamans se sont engagées volontairement pour accompagner les enfants jusqu'au point de ramassage des bus scolaires. Nous les en remercions.

Votre service permettrait ainsi de les libérer quelque peu.

A la rentrée 2013, nous avons fait appel à vous mais sans succès.

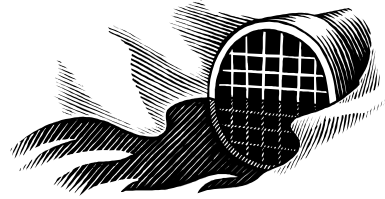
Le principe de patrouilleur est d'assurer la sécurité des enfants au moment de traverser la route cantonale dans les villages. Nous souhaitons créer un planning.

En attendant de trouver des solutions futures, le Conseil communal vous remercie pour votre engagement.

Prière de vous adresser au Secrétariat communal. (026 921 81 00)

*Anne-Marie Seydoux
Conseillère communale en charge des écoles*

Les égouts ne sont pas des poubelles !!!



Petite liste des déchets qui parviennent régulièrement à la station d'épuration et qui obstruent les canalisations : **ballon de foot, chaussures, os de côtelettes, plastics de toute sorte, tuyaux, ferraille, ceinture, bas-nylon, Q-tips, supports pour désodorisants WC, couches**, etc...



Tous ces objets doivent être éliminés à grands frais au moyen de camions-cureurs, à la charge des communes, c'est à dire à la charge des citoyens !



ECONOMISONS !

NE JETONS PAS N'IMPORTE QUOI DANS NOS TOILETTES !

Les éléments suivants doivent être éliminés dans les poubelles, à la déchetterie, ou rapportés dans les points de recyclage adéquats :

Liquides :

- huile de friteuse
- huile de moteur
- médicaments

Objets :

- déchets compostables
- produits d'hygiène intime (serviettes, tampons)
- **lingettes humides**
- objets divers
- couches (Pampers, Tena, etc.)



Horaire des déchetteries

Site d'Enney :

Heures d'été :

mardi	13.30 h. – 14.30 h.
mercredi	17.30 h. – 19.00 h.
samedi	10.00 h. – 11.30 h.

Heures d'été :

mardi	13.30 h. – 14.30 h.
mercredi	17.30 h. – 18.00 h.
samedi	10.00 h. – 11.30 h.

Site de Grandvillard :

Heures d'été :

mardi et jeudi	17.30 h. – 19.30 h.
samedi	10.00 h. – 12.00 h.

Heures d'hiver :

mardi et jeudi	18.00 h. – 19.00 h.
samedi	10.00 h. – 12.00 h.

L'évacuation des gazons sur le site de Grandvillard fait actuellement l'objet d'un test. En effet, les gazons sont livrés à la centrale de biogaz, tout à côté de la déchetterie.

Ceci implique un tri très sélectif car aucun autre déchet végétal ne doit être mélangé au gazon.

Pour bien séparer le gazon du reste des végétaux, un système a été mis en place et il va certainement être amélioré car il s'avère peu pratique.

Nous sollicitons la bienveillance et la patience des usagers et vous assurons que nous ferons notre possible pour améliorer l'accès à cette benne.

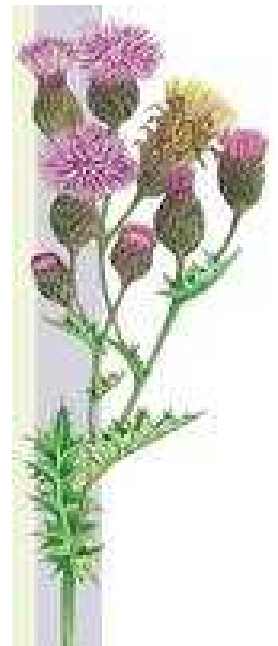
Feu bactérien, chardons des champs et ambroisie

Feu bactérien

Cette maladie très grave des arbres fruitiers à pépins doit être annoncée en cas de découverte. Afin que soit combattue la propagation du feu bactérien, la plantation des espèces appartenant aux genres suivants est interdite sur tout le territoire du canton de Fribourg : amélanchier, chaenomeles, cotonéaster, aubépine, néflier du Japon, néflier, buisson ardent, sorbier, stanvéria ainsi que les espèces ornementales appartenant aux genres des cognassiers, pommiers et poiriers. Un contrôleur au niveau de la commune est à même d'identifier les plantes sensibles et reconnaître les symptômes du feu bactérien.

Chardons des champs

Cette mauvaise herbe se propage grâce au vent. Elle doit absolument être éliminée avant la floraison. Le préposé local à l'agriculture est chargé de l'application de l'ordonnance et de faire éliminer ces plantes indésirables. En cas de non-coopération des propriétaires concernés, le préposé local peut faire exécuter le travail par la commune, aux frais du propriétaire.



Ambroisie

Cette plante est dangereuse pour l'homme, son pollen pouvant causer des allergies. Elle doit être éliminée impérativement. Le préposé local à l'agriculture, ou notre forestier, sont à mêmes d'identifier cette plante qui se sème par les graines que l'on donne aux oiseaux. Une notice explicative et un descriptif de cette plante sont à disposition au secrétariat communal



L'équipe forestière se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au nom du corps, du cœur et de l'esprit

Tout au long de l'année 2015, Mme Caroline Mauron-Pharisa a recueilli bénévolement le témoignage de plusieurs personnes de la région touchées par le cancer et alliant les approches complémentaires à la médecine traditionnelle pour vaincre la maladie.

Parmi elle, la famille de Matéo Romanens d'Enney. Âgé de 4 ans, le petit garçon se bat courageusement contre la leucémie depuis juin 2014.

« Au nom du corps, du cœur et de l'esprit »,

ouvrage édité en juin 2016 aux éditions Aquilance, présente également des thérapeutes et intervenants œuvrant au mieux-être des cancéreux.

Il est disponible dans plusieurs commerces de l'Intyamou, à la librairie du Vieux comté ou chez Mme Caroline Mauron directement au prix de Fr. 38.—. Une partie de ce montant est reversée à l'association AVAC Vivre Avec le Cancer. Vous pouvez également le commander sur le site www.aunomducorps.ch

No de Mme Caroline Mauron : 078/601.68.19 ou 026/921.02.83. Elle se fera un plaisir de vous le dédicacer.

Journée des artistes – Estavannens dimanche 19 juin 2016

Voilà notre première journée des Artistes.

Impossible d'imaginer parmi les habitants de notre village autant de créativité et de talents.

Une journée que même l'abonnée Dame pluie n'a pas réussi à gâcher !

Un dimanche de rencontre, d'échange, en famille, entre voisins, entre amis.

Un immense Merci à tous les participants d'avoir mis du temps et du cœur à animer notre village.

Le comité de la SIV d'Estavannens



« Le Cyclamen »
1667 Enney

Jeunesse Enney



Enney, juin 2016

Huitième édition du « Tournoi de Foot sur Savon » à Enney

Après une pause lors des Rencontres de Jeunesses Gruériennes en 2015 se déroulant à Enney, la Société de Jeunesse d'Enney organise à nouveau son Tournoi de Foot sur Savon à l'ancien terrain de foot du village. Cette journée sportive et originale se déroule dans un cadre convivial et joyeux.

Pour cela, nous invitons tous les habitants de la commune de Bas-Intyamon à venir boire un verre ou qui sait, peut-être même se savonner **le samedi 23 juillet 2016 dès 8h.**

Le principe est de jouer sur un terrain glissant à minimum cinq joueurs, ce qui rend ce sport tout à fait humoristique. Les déguisements y sont d'ailleurs souvent au rendez-vous !

Le vendredi 22 juillet dès 19h, nous organisons une soirée villageoise animée par une tombola qui vous réserve de nombreux prix ! Vous aurez la possibilité de vous restaurer et de vous installer dans notre cantine ou dans notre chaleureuse tonnelle en bois.






Les jeunes Enneysans vous souhaitent d'ores et déjà de belles vacances estivales et se réjouissent de vous accueillir parmi les bulles !

La jeunesse d'Enney



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route du Tôt 1 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamon.ch
E-Mail		commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

**Le bureau communal sera fermé
du 1^{er} au 15 août 2016 inclus.**